

Aux membres du Conseil général
1324 Premier

Premier, le 31 octobre 2016

Préavis municipal no 155 pour le Conseil du 1^{er} décembre 2016 - Budget 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2017 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2016. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges sont estimées à	fr. 971'407.--
les produits sont estimés à	fr. 904'212.--
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 67'195.--

Lors de l'élaboration d'un budget, la Municipalité doit tenir compte de beaucoup d'éléments impératifs (facture sociale, péréquation, réforme policière, AVASAD, déficit ligne de bus, école, accueil des petits enfants, UAPE....) dont les montants sont importants et les concilier avec la nécessité d'entretenir le patrimoine communal et d'assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population ; elle a dû se résoudre à présenter une fois encore un budget déficitaire.

II. Quelques remarques particulières

2 Finances

Chapitre 21 - Impôts

Une simulation faite sur la base d'un calcul fourni par l'ACI nous indique que les impôts des personnes physiques devraient subir une légère hausse, alors que les autres revenus et charges d'impôts sont stables.

Chapitre 22 - Service financier

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (c. 22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est en baisse reste toujours positive pour notre commune. Mais n'oublions pas que ces chiffres sont calculés et budgétisés sur la base d'estimations. *Au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

3 Domaines et bâtiments

Chapitre 321 – forêts

Déficit de fr. 43'600.- entre charges et revenus. Rappelons que le déficit de ce poste est absorbé partiellement par les contributions du fonds de péréquation « forêts » (compte 22.452.3)

Chapitre 322 – pâturages

Le montant du 322.3141 (entretien chalet) est budgeté pour les entretiens courants et imprévus, tout comme celui du c. 322.3142 (entretien pâturages).

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Les montants attribués aux postes 351.314 (entretien collège) et 352.314 (entretien Tirage) le sont en prévision des entretiens courants. Nous soulignons que le revenu locatif du collège (6 appartements, tous loués) rapporte un intéressant rendement à la commune.

Nous envisageons quelques travaux au refuge (C. 355.314), afin de de lui donner une « seconde jeunesse ».

4 Travaux

Chapitre 43 – routes / Entretien divers (43.314)

Chapitre 45 – déchetterie intercommunale

Afin de rendre plus confortable l'utilisation de la déchetterie à la mauvaise saison, il est envisagé l'installation d'un nouveau système d'éclairage, à financer pour moitié chacun avec Bretonnières (45.311). Ceci étant un investissement, ces fr. 5'000.- ne sont pas à couvrir par la taxe forfaitaire.

5 Infrastructure publique et cultes

Chapitre 50 – administration des écoles

La population de notre village s'est rajeunie par l'arrivée de quelques familles dont les enfants sont en âge scolaire, raison de l'augmentation du coût de notre participation à l'AsCoVaBaNo (50.3522).

7 Sécurité sociale - Chapitres 72 et 73

Les charges relatives aux affaires sociales sont encore et toujours à la hausse (72.351, 73.351 et 73.352).

Dès août 2016, une nouvelle loi (votée par le peuple) oblige les communes à fournir un lieu d'accueil pour les enfants avant et après les horaires de l'école, raison de ce nouveau compte nommé UAPE (72.352.3). Notre village fait partie de l'UAPE de Romainmôtier. Les chiffres ne sont pas encore connus mais, par prudence, nous budgetons fr. 15'000.- pour ce poste : la charge sera répartie pour moitié au nombre d'habitants et l'autre moitié au nombre d'utilisateurs domiciliés dans la commune (même système que les écoles et l'AJOVAL).

8 Services industriels - Chapitre 81 – service des eaux

Divers entretiens courants (81.314).

